



RECU EN PREFECTURE

Le 02 mars 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20210218-D00633410-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE

### des Délibérations du Conseil Municipal

#### Séance du 18 février 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 11 février 2021, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Étaient présents à la CCI :** Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, Mme Agnès MARTIN, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 09 incluse), M. Thierry PETAMENT (jusqu'à la question n° 07 incluse), M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

**Étaient présents en visio-conférence :** Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Cyril DEVESA, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO

**Secrétaire :** Mme Claude VARET

**Étaient absents :** Mme Frédérique BAEHR, Mme Marie ETEVENARD, M. Pierre-Charles HENRY

**Procurations de vote :** Mme Frédérique BAEHR à M. Abdel GHEZALI, Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Nathalie BOUVET à Mme Agnès MARTIN, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Anthony POULIN, Mme Claudine CAULET à M. Damien HUGUET, Mme Julie CHETTOUH à M. Nicolas BODIN, M. Sébastien COUDRY à Mme Sylvie WANLIN, M. Laurent CROIZIER à Mme Karima ROCHDI, M. Cyril DEVESA à M. Benoît CYPRIANI, Mme Marie ETEVENARD à Mme Valérie HALLER, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Aurélien LAROPPE, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, M. Pierre-Charles HENRY à M. Ludovic FAGAUT, Mme Marie LAMBERT à Mme Claude VARET, Mme Myriam LEMERCIER à Mme Claude VARET, M. Christophe LIME à Mme Aline CHASSAGNE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Christine WERTHE, Mme Carine MICHEL à Mme Marie ZEHAF, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. François BOUSSO, M. Maxime PIGNARD à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 09 incluse) puis à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 10), Mme Laurence MULOT à Mme Christine WERTHE (à compter de la question n° 10), M. Thierry PETAMENT à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 08), M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF, Mme Françoise PRESSE à Mme Annaïck CHAUVET, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, Mme Juliette SORLIN à M. Nicolas BODIN, M. Nathan SOURISSEAU à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. André TERZO à Mme Sadia GHARET

**OBJET :** 02. Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n° 2021/006334

## **Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante**

### **Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire**

Conformément aux articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour accomplir différents actes de gestion courante. La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil Municipal des décisions prises par la Maire dans le cadre de ses attributions déléguées.

#### **I. Conventions de location nouvelles et renouvellements**

31 rue Brulard : convention de mise à disposition de locaux au profit de Super Vache Bros jusqu'au 11 juillet 2021 (signée le 23/10/2020 - visa préfecture le 12/11/2020)

31 rue Brulard : convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association Education Physique et de Gymnastique Volontaire du Doubs et Territoire de Belfort - EPGV jusqu'au 07 juin 2021 (signée le 15/10/2020 - visa préfecture le 12/11/2020)

31 rue Brulard : convention de mise à disposition de locaux au profit de l'IRTS jusqu'au 12 janvier 2021 (signée le 18/12/2020 - visa préfecture le 07/01/2021)

13 avenue Ile de France : convention de mise à disposition de locaux au profit de Les 2 scènes, scène nationale jusqu'au 27 juin 2021 (signée le 13/10/2020 - visa préfecture le 27/11/2020)

13 avenue Ile de France : convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association Régie des Quartiers de Besançon jusqu'au 30 mars 2021 (signée le 27/11/2020 - visa préfecture le 27/11/2020)

13 avenue Ile de France : convention de mise à disposition de locaux au profit du CCAS jusqu'au 27 juin 2021 (signée le 27/11/2020 - visa préfecture le 27/11/2020)

13 avenue Ile de France : convention de mise à disposition de locaux au profit de Régalo jusqu'au 27 juin 2021 (signée le 27/10/2020 - visa préfecture le 27/11/2020)

Convention pour travaux à caractère pédagogique en forêt communale de Besançon - année 2021 entre la Ville de Besançon et l'EPLA (signée le 21/01/2021 - visa préfecture le 28/01/2021)

Convention d'assistance et de service - Reconversion du site Saint-Jacques - entre la Ville de Besançon et la Société Publique Locale Territoire 25 (signée le 08/07/2020 - visa préfecture le 13/10/2020).

#### **II. Encaissements d'indemnité de sinistre**

- Acceptation d'un virement de 9 900 € de la compagnie d'assurance LIBERTY suite à un sinistre survenu le 31 10 2018 sur la statue de Claude Lullier au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie,

- Acceptation d'un virement de 8 820,72 € de la compagnie AMLIN au titre du règlement de l'indemnité immédiate dans le cadre du dégât des eaux survenu le 23 décembre 2019 à la RODIA,

- Acceptation d'un virement de 239 809 € de la compagnie AMLIN au titre du règlement de l'indemnité différée suite au sinistre incendie de la maison de quartier de la Grette le 1<sup>er</sup> janvier 2018,

- Acceptation d'un virement de 991,32 € de la SMACL en règlement d'une indemnité de sinistre suite au vol de matériels dans un véhicule de la Ville de Besançon le 14 08 2020,
- Acceptation d'un virement de 719,98 € de la SMACL et d'un virement de 110,16 € en règlement d'une indemnité de sinistre suite à une effraction et un vol dans un véhicule de la Ville de Besançon le 24 08 2020,
- Acceptation d'un virement de 373,20 € de BEAC, assureur dommages aux biens de la Ville de Besançon suite à un dégât des eaux survenu dans la Crèche rue Mégevand le 01 07 2018.

### III. Décisions prises en matière financière

DIV.20.00.D38 en date du 15/12/2020 - Musées du centre - Don manuel de deux sculptures pour le musée des beaux-arts et d'archéologie pour un montant de 7 050 €

FIN.20.00.D44 en date du 15/12/2020 - Finances - Direction Vie des Quartiers - Maison de quartier de Planoise - Espace Jeunesse - Régie de recettes n° 67 - Abrogation de la régie

FIN.20.00.D46 en date du 21/12/2020 - Finances - Demande de subvention auprès de l'Etat - Réfection de l'étanchéité de la toiture du groupe scolaire Saint-Claude pour un montant de 42 016 €

FIN.21.00.D1 en date du 12/01/2021 - Finances - Demande de subvention auprès de l'Etat - Travaux d'isolation et de lutte contre la chaleur à l'école des Sapins - Actualisation du plan de financement pour un montant de 80 623 €

FIN.20.00.D45 en date du 15/12/2020 - Finances - Direction Vie des Quartiers - Maison de quartier Grette / Butte - Régie d'avances n° 219 - Diminution du montant de l'avance

### IV. Marchés de travaux inférieurs au seuil de la procédure adaptée (5 350 000 € HT au 01/01/2020) et marchés de fournitures et services inférieurs à 300 000 € HT

**Retranscription des débats de réunions (rédaction de procès-verbaux) pour le compte de 3 collectivités : la Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole et le SMSCoT**

Titulaires : POINT COM - 13910 MAILLANE / DIXIT TRANSCRIPTION SAS - 25000 BESANCON

Date de notification : 24/12/2020

Montant maximum : 160 000 € HT

**Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Pour extrait conforme,  
La Maire,



Anne VIGNOT